# CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ POUR



# LES COLLECTIVITÉS DE L'ARDECHE ET DE LA DRÔME











# I. DISPARITION DES TARIFS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ ENTRE 2014 ET 2015













# Energie: disparition des TRV (Tarifs Réglementés de Vente)

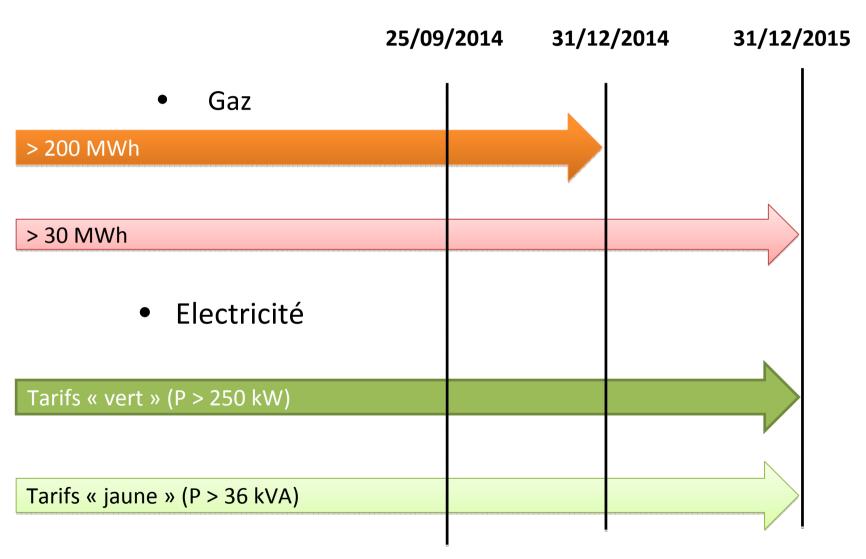
- Le compte à rebours a commencé
  - Gaz
    - Fin des tarifs si consommation > 200 MWH fin 2014
    - Fin des tarifs si consommation > 30 MWH fin 2015
      - Loi Consommation (mars 2014)
  - Electricité
    - Fin des tarifs « jaune » et « vert » (puissance supérieure à 36 kVA) fin 2015
      - Loi portant Nouvelle organisation du marché de l'électricité (décembre 2010)

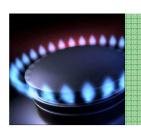






### Disparition des TRV: calendrier





### 200 MWH, 30 MWh... Gaz: qui est concerné?



Théâtre: 700 MWh



Piscine: 1.600 MWh

# Certains bâtiments publics sont concernés dès fin décembre 2014











## 200 MWH, 30 MWh... Gaz: qui est concerné?





Crèche: 100 MWh

Ecole: 250 MWh











### Fin des TRV: que faut-il faire?

- Signer des contrats à prix de marché
- les acheteurs devront « avoir signé avant l'échéance de disparition un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur de leur choix. »
- ... pour ne pas risquer d'interruption

Sinon, ils s'exposent « à subir une interruption de fourniture de gaz puisque leur contrat au tarif réglementé aura disparu et qu'ils n'auront dès lors plus de contrat de fourniture de gaz. »











# Fin des TRV: mise en concurrence obligatoire

- Définir ses besoins en tant qu'acheteur public
- Recenser les bâtiments concernés
- Indiquer les informations associées aux Points de Comptages (n°, CAR, profil...),
- Mettre en concurrence les fournisseurs
- Pour les organismes soumis au code des marchés publics, il faut « lancer au plus tôt la procédure pour choisir un nouveau contrat de fourniture de gaz à prix de marché. »
- Il n'est pas possible de contracter avec un fournisseur sans avoir mis en concurrence









# II. LA PROPOSITION DU SYNDICAT D'ENERGIES DE L'ARDECHE:

### **UN GROUPEMENT D'ACHAT**













### Pourquoi un groupement d'achat?

- Faire baisser les prix, grâce à :
- Des volumes qui favorisent la concurrence,
- Des achats « en gros ».
- Mutualiser l'expertise et optimiser les procédures :
- Un type d'achat nouveau pour les communes,
- Des règles spécifiques : un délai de validité des offres de 48 heures (par ex),
- Du temps économisé, donc de l'efficacité.



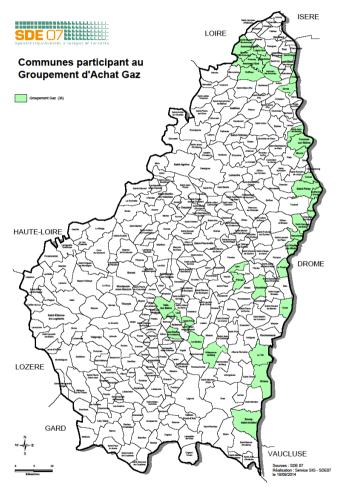








### Pourquoi un groupement d'achat?



Le groupement gaz Drôme – Ardèche représente environ **100 GWh.** 

Annonay: le plus important contributeur en Ardèche représente 5% du groupement

Saint Privat : le plus petit contributeur en Ardèche représente 0,03% du groupement









### Une mise en concurrence complexe

- Complexité du marché :
- Volatilité des prix (cotations boursières)
- Indexations sur indices peu accessibles
- Interactions compliquées entre GrDF et les fournisseurs
- SDE 07 est garant de la qualité du service public exploité par GrDF
- SDE 07 est représenté par la FNCCR dans les échanges avec la CRE
- Recensement des besoins
- Quels bâtiments?
- Quels types de consommation ?









# III. QUE FAUT-IL FAIRE POUR ADHERER AU GROUPEMENT DE COMMANDES ? COMMENT GÉRER LES DÉLAIS ?













# Le groupement de commandes du SDE 07

#### Convention constitutive

- Précise les règles de fonctionnement du groupement,
- Désignation du coordonnateur

#### Adhésions

- Délibération des communes (modèle fourni)
- Période d'adhésion : jusqu'au 15 Octobre 2014

#### Rôle du coordonnateur : Energie SDED

- Rédige les documents de consultation
- Prépare et conduit les procédures
- Publie les appels d'offres
- Sélectionne les fournisseurs











# Les points essentiels de la convention constitutive du groupement

- Souplesse pour les entrées et les sorties :
  - Adhésion ou sortie du groupement selon les propres règles de chaque membre
  - SDE 07 tient à jour la liste des membres
- Commission d'Appel d'Offres : Celle du coordonnateur E. SDED
- Procédure : un marché public de type Accord Cadre avec des marchés subséquents
- Dépenses du coordonnateur : prises en charge par le SDE 07 et E. SDED



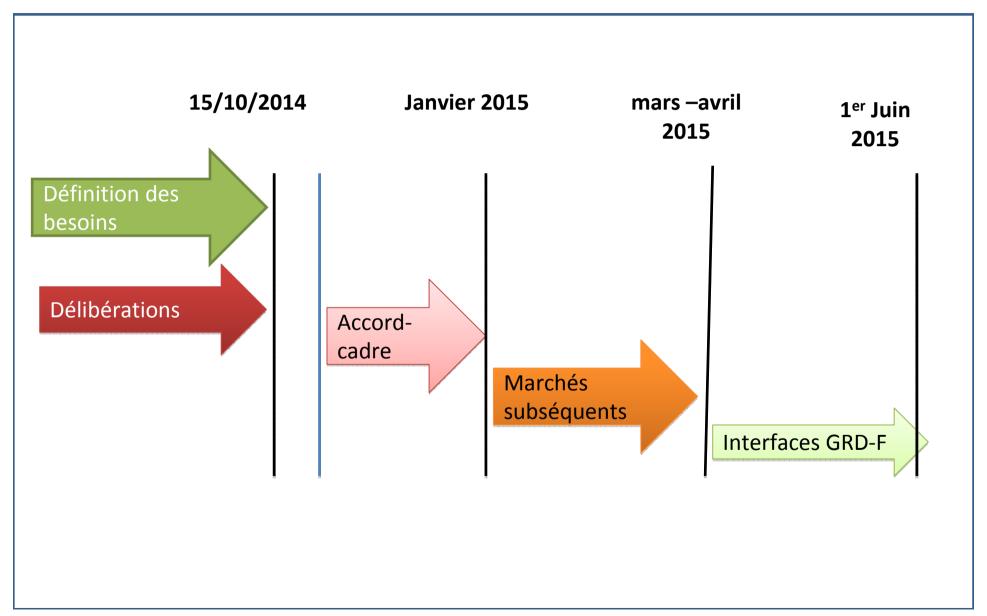






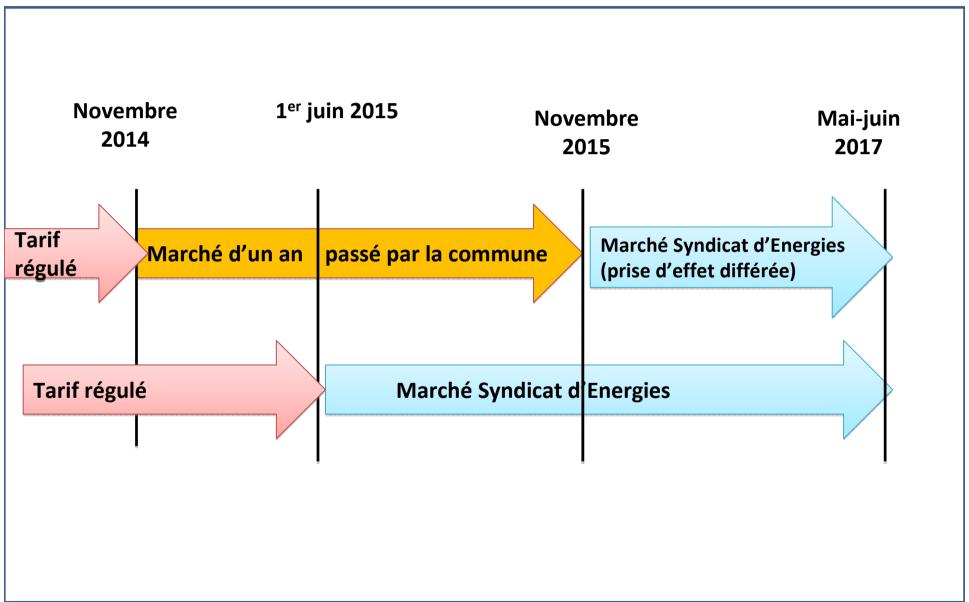


# Un planning prévisionnel très contraint





# Préconisation : négocier au plus vite un contrat





#### Energie SDED a constitué un Comité de Pilotage Technique : ouverture aux communes de l'Ardèche

#### Les premiers documents :

- Le contenu de la convention constitutive
- Un « kit » à disposition des communes pour leur prochaine mise en concurrence de courte durée

#### • Les objectifs pour les mois à venir :

- La durée d'achat, prix fixe/variable, indexation...
- Le contenu des Documents de Consultation des Entreprises (cahiers des charges...)









# IV. VERS UN GROUPEMENT D'ACHAT DE L'ELECTRICITE













# Electricité: préparer l'échéance de décembre 2015

#### Formalisation d'un groupement en 2014

- Recensement des besoins : tarifs « jaune » et « vert » (P>36 kW)
- Proposition d'un groupement de commande
   « Electricité »

#### Lancement des marchés en 2015

- Eviter « l'embouteillage » du dernier trimestre
- Marché de deux ans ?









## Merci de votre attention!









